



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
12 janvier 2016**

16-01-01

16-01-02

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 12 janvier 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 12 janvier 2016 à 20 h 03 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guillotte;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur le conseiller Alain Sauvé, monsieur le conseiller Eddy Lawlor sont absents.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption des procès-verbaux : séance ordinaire du 10 novembre 2015, séance ordinaire du 8 décembre 2015 et séance extraordinaire du 8 décembre 2015
5. Demande d'autorisation CPTAQ – 550, chemin Saint-Henri
6. Demande de dérogation mineure – 1059; chemin Saint-Guillaume
7. Demande de dérogation mineure – 1248, chemin Saint-Guillaume
8. Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014
9. Formation « Officier non urbain » pour l'École nationale des pompiers du Québec
10. UCMU – renouvellement de l'entente de service 2016
11. Service incendie – plan de remplacement des habits de combat
12. Renouvellement de la police d'assurance de la municipalité
13. Formation FQM pour le directeur général
14. Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ du directeur général
15. Correspondance
16. Questions de l'assistance
17. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2016-01-12 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX : SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2015, SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

16-01-03

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 10 novembre et du 8 décembre 2015 ainsi que de la séance extraordinaire du 8 décembre 2015 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ (DOSSIER CAMPING PLEIN BOIS INC.)

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif additionnel sur le milieu agricole puisque cette parcelle de terrain est utilisée depuis plusieurs années par le terrain de camping;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors du milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-01-04

D'APPUYER la demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture présentée à la CPTAQ par 9156-5622 Québec inc. visant une partie du lot 5 782 911 (anciennement 2 397 589) d'une superficie de 1709,4 mètres carrés.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers, Claude Gravel, François Pleau et Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

À 20 h 07, madame la conseillère Jinny Brunelle déclare son intérêt au point suivant de l'ordre du jour. Elle se retire donc de la table du conseil afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1059, CHEMIN SAINT-GUILLAUME (LOT 2 397 270)

CONSIDÉRANT QUE la demande pourrait causer un grand précédent;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau cabanon aurait une superficie de 100 pieds carrés et que la réglementation autorise jusqu'à 215 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QU' un seul cabanon, mais de dimension plus grande pourrait être implanté sur le terrain pour procurer plus de rangement au demandeur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-01-05

DE REFUSER la demande de dérogation mineure numéro 2015-00-0003, visant à autoriser l'implantation d'un deuxième cabanon sur un terrain alors que le règlement n'autorise qu'un seul cabanon par terrain.

Ont voté POUR : Messieurs les conseiller, Claude Gravel, François Pleau et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

À 20 h 08, madame la conseillère Jinny Brunelle réintègre la salle du conseil et son siège de conseillère.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1248, CHEMIN SAINT-GUILLAUME (LOT 2 397 207)

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas mineure;

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas été démontré que l'application du règlement causait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le bienfondé de la demande n'a pas été prouvé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-01-06

DE REFUSER la demande de dérogation mineure numéro 2015-00-0004, visant à autoriser le lotissement d'un terrain qui aurait une largeur avant de 9,06 mètres alors que le règlement de lotissement prescrit un minimum de 48,7 mètres.

Ont voté POUR : Messieurs les conseiller, Claude Gravel, François Pleau et Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2014

Le directeur général fait le dépôt de ce document auprès des élus de ce conseil.

FORMATION « OFFICIER NON URBAIN » POUR L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la municipalité est accréditée auprès de l'École nationale des pompiers du Québec comme gestionnaire de formation;

ATTENDU QUE l'École nationale des pompiers du Québec a récemment autorisé, notre municipalité comme gestionnaire de formation, à offrir dorénavant le cours « Officier non urbain »;

ATTENDU QU'il y a présentement une demande de la part des municipalités environnantes pour que soit offert le cours « Officier non urbain »;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé par monsieur le conseiller François Pleau

16-01-07

D'AUTORISER le directeur général à mettre en place l'offre de cours « Officier non urbain », d'établir la tarification pour les municipalités qui inscriront des candidats et de convenir d'une entente de prestation de cours moyennant rémunération avec monsieur Stéphane Trottier et/ou son entreprise Formapompier.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

UCMU – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-01-08

D'ACCEPTER la proposition de renouvellement de l'entente de service avec l'UCMU pour l'année 2016 au montant de 500 \$.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SERVICE INCENDIE – PLAN DE REMPLACEMENT DES HABITS DE COMBAT

ATTENDU QUE les habits de combat à la disposition des membres du Service incendie ont, selon les normes en vigueur, une durée de vie limitée;

ATTENDU QUE la direction du Service incendie a entrepris il y a quelques années un plan de remplacement graduel des habits de combats afin d'éviter une dépense importante la même année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-01-09

D'AUTORISER la direction du Service incendie à poursuivre le même plan de remplacement des habits de combat.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

16-01-10

D'APPROUVER le renouvellement, ce mois-ci, de notre police d'assurance MMQP-03-071110 auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et d'acquitter, sur réception, la facture du renouvellement par l'entremise du Groupe Ultima inc. courtier, avec qui la MMQ a son contrat de distribution.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

FORMATION FQM POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par monsieur le conseiller François Pleau

16-01-11

D'AUTORISER le directeur général à s'inscrire à la formation « Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles » offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût, en pré-inscription, de 199 \$, taxes en sus, et s'adressant, entre autres, aux gestionnaires municipaux.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

16-01-12

D'AUTORISER le renouvellement pour l'année en cours de l'adhésion du directeur général à l'ADMQ et ce, au montant de 790,69 \$ taxes et assurance incluses.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Madame le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 22,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-01-13

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

Aline Guillotte
maire

Michel Bertrand
directeur général



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général